



LIVRET D'ACCUEIL

ESAT DE MORLAIX



Je suis ouvrier à l'ESAT de Morlaix-Lanmeur



L'association Les Genêts d'Or

Je suis en situation de handicap.

Je suis accompagné par l'association Les Genêts d'Or.

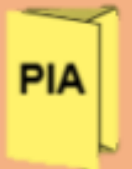


J'ai le droit d'avoir un projet de vie.

J'ai les mêmes droits que tout le monde.

Je suis accompagné pour :

- Être autonome,
- Développer une vie sociale,
- M'aider dans mon insertion sociale et professionnelle.



A l'ESAT de Morlaix, il y a **136** places



- **Le site de Langolvas :**

- Les ateliers de sous-traitance alimentaire,
- Les ateliers de sous-traitance industrielle,
- Les ateliers de nettoyage de la ville de Morlaix,
- Les ateliers des espaces verts de Morlaix et de Plourin,
- Les ateliers de multiservices,
- La mise à disposition,
- La blanchisserie.



- **Le site de la Vierge noire avec la chocolaterie**



- **La troupe de théâtre Catalyse se trouve à la Manufacture**



Comment devenir ouvrier de l'ESAT Morlaix-Lanmeur ?

Je dois avoir l'orientation professionnelle en ESAT



Je dois déposer un dossier à la commission d'admission de l'association.

Si la commission me dit « oui »

Je dois faire un stage pour :

- Être sûr que ça me plaît,
- Que mes capacités soient vérifiées avec les moniteurs d'atelier.



Un rapport est envoyé à la commission qui décide.

Le rapport est positif :

- Je suis admis définitivement.



Je commence à travailler pour une période d'essai de 6 mois.

Le rapport est négatif :

- Je change d'orientation.



Je suis ouvrier de l'ESAT de Morlaix

J'ai le droit à un projet individualisé d'accompagnement.

J'ai le droit à un soutien :

- Dans mon travail
- Dans ma vie en dehors



Le contrat d'accompagnement par le travail

Je dois signer un contrat avec l'ESAT qui parle de :

- Nos droits
- Nos obligations



La consultation de mon dossier

J'ai le droit de consulter mon dossier.

Je dois être accompagné.



Les horaires de travail

Je travaille du lundi au vendredi.
De 8h30 à 12h00
De 13h00 à 16h30



La rémunération et le statut de travailleur

J'ai le droit à un salaire.
J'ai le droit à une allocation adulte handicapé en complément.
J'ai le droit de demander la prime d'activité auprès de la CAF.



J'ai le droit à des congés

Mon planning de congés est fait par le responsable des ateliers.
Le planning est fait en début d'année.



Je peux être absent :



~ Pour maladie

Je dois donner à l'ESAT un arrêt de travail dès que possible.

~ Pour hospitalisation

L'établissement de soin envoie un arrêt de travail à l'ESAT.



~ Pour raisons familiales

~ Pour convenance personnelle

Je dois demander l'accord à ma responsable.
Je ne serai pas payé pendant mon absence.



Les consignes de sécurité

Je n'ai pas le droit de fumer à l'intérieur de l'établissement
Je n'ai pas le droit de fumer à l'intérieur des véhicules.
Je n'ai pas le droit de vapoter.



Je dois porter obligatoirement un équipement pour travailler.



En cas d'incendie, j'écoute les ordres du personnel de l'ESAT.



Le transport

Je vais au travail comme je le veux.



Les repas

J'ai le droit de manger au self de l'ESAT.

Le prix du repas est prélevé sur le bulletin de paie.



Les activités de soutien

Je peux participer à des activités.

Je peux parfois devoir participer financièrement.



Les impôts

Je reçois un document avec le montant à noter sur ma déclaration.



La santé

J'ai le droit de choisir mon médecin traitant.

Je dois donner son nom à l'établissement.



La santé au travail

Je dois aller à la visite médicale obligatoire.



La couverture sociale

J'ai le droit à la couverture de l'assurance maladie.

On me propose d'adhérer à la mutuelle de groupe.



Le conseil de la vie sociale (CVS) secteur travail

Le CVS est fait pour les personnes accompagnées.
Le CVS se réunit 4 fois par an.

Il est composé de :

- Représentants des personnes accompagnées,

Au CVS on parle de sujets pour les personnes accompagnées

- Des projets d'aménagement
- De l'organisation de l'ESAT
- De l'actualité de l'établissement
- De l'accompagnement
- Des repas



Les informations utiles :

ESAT Les Genêts d'Or

7 rue Jean Monnet

ZA de Langolvas

29600 MORLAIX

esat.morlaix@lesgenetsdor.org



Heures d'ouverture du secrétariat de l'ESAT

Du lundi au vendredi

8H30-12H30

13H30-17H00



Je peux joindre les secrétaires des ateliers au : **02 98 88 30 79**



Directeur de l'ESAT:

Hervé JEAN TOUFFET

Responsables des Ateliers Sous-traitance :
Alimentaire & industrielle, Chocolaterie

Aude BULTEAU

Responsables d'ateliers Espaces Verts :

Guillaume CARIOU

Responsable de la Blanchisserie :

Claire WALCZAK

Responsable de l'atelier Catalyse:

Hervé JEAN TOUFFET



Document établi avec la participation d'Emmanuelle IAFRATE, de Sylvain GUIZIOU, de Patrick LE VELLY et d'Alexandre PRIGENT. (Ouvriers à l'ESAT de MORLAIX/LANMEUR).

Conditions d'utilisation du document



Ce document de l'[Unapei](#) / [Koena](#) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](#).

Ce document est fondé sur une œuvre issue du projet européen Pathways disponible sur <https://easy-to-read.eu/fr/>.

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à <https://www.unapei.org/nous-contacter/>.